



# PENSEZ VOS DROITS

Coline BOST, Ulrich CADART et Sophie CAMBRA  
*Université Michel de Montaigne, Bordeaux3, ISIC, L3, 2010*

**Mots-clés** : santé ; droits ; étudiants ; support de communication

**Résumé** : Les étudiants sont-ils suffisamment renseignés sur leurs droits en matière de santé ? L'information leur parvient-elle réellement, attire-t-elle leur attention, l'ont-ils gravée en mémoire ? C'est pour répondre à toutes ces questions et remédier à un éventuel manque d'information que nous avons choisi de traiter ce sujet en dressant un état des lieux de leurs connaissances et en identifiant le(s) support(s) de communication adéquat(s) selon eux.

---

## **Introduction**

Sujet : Un moyen adéquat pour informer les étudiants sur leurs droits en matière de santé.

Problématique et objectifs concrets :

Comment proposer un support adéquat pour informer les primo - arrivants de leurs droit en matière de santé ? Nous partons de l'hypothèse que les étudiants seraient mal renseignés à ce sujet et qu'une brochure pourrait être efficace pour combler ce manque d'information.

Articulation de plusieurs cours sur ce projet :

L'une de nos principales motivations à l'élaboration de cette enquête réside dans la mise en parallèle des résultats de notre recherche, avec le choix du moyen de communication (la brochure) que nous avons choisi pour notre projet suivi par M. Paquelin et M. Begouen.

Méthode d'enquête

La méthode qualitative est la plus adaptée à notre problématique pour connaître les affinités des étudiants envers tel ou tel support de communication. Les entretiens individuels semi-directifs en face à face permettront à la personne interrogée de pouvoir développer ses réponses autour des thèmes que nous avons préalablement choisis et développés. Ce type d'entretien permet aussi d'avoir une position individuelle, sans risque d'influence. Nos questions portant parfois sur des connaissances précises, une réponse individuelle est primordiale pour ne pas biaiser nos résultats. Nous avons choisi de réaliser notre enquête au sein des associations étudiantes, comme les BDE, lieu convivial et de détente.

Présentation des personnes interviewées

Les 14 étudiants interrogés ont entre 18 et 23 ans. Tous ont des profils différents : certains sont en psychologie, d'autres en anglais, en histoire, en droit, ou encore en sciences du langage et à l'ISIC. La majeure partie d'entre eux vit encore chez ses parents et trouve les réponses à ses questions dans son entourage familial. Les catégories socioprofessionnelles (CSP) sont elles aussi diversifiées, ces étudiants viennent principalement de la classe moyenne (artisan, commerçant, chef d'entreprise), mais aussi de la CSP- (ouvrier, agriculteurs, retraités, sans activité professionnelle) et CSP+ (cadre, profession libérale).

### Face à de fragiles connaissances sur le sujet...

Comme nous l'envisagions avant même de commencer notre enquête, le sujet est très mal connu des étudiants. Les 14 étudiants interrogés ne nous disent que des « mots clés » comme « sécurité sociale », « mutuelle », « médecine préventive » mais dès qu'il s'agit d'expliquer, ils ne savent pas exactement ce que c'est, ni expliquer leur but et leur fonctionnement.

Parmi les 14 étudiants, un seul a réellement eu des informations sur ses droits en matière de santé lors d'une rencontre avec l'infirmière de son université. Deux autres nous ont parlé des stands des deux sécurités sociales étudiantes (LMDE et Vittavi) mais nous avouent que les informations récoltées étaient soit floues, soit peu pertinentes. Enfin, les 11 restant déclarent n'avoir eu aucune information lors de leur inscription : « Je ne savais même pas que j'avais payé 4 euros (alloués à la santé) dans mes frais d'inscription ».

L'hésitation dans leurs réponses nous a poussés à utiliser des stratégies comme la relance, la reformulation ou encore poser des questions annexes pour susciter la parole. Autant de techniques que nous avons développées suivant les personnes qui se trouvaient en face de nous.

### ...qu'ils essaient de combler à leurs manières...

Le « SIUMPS » vous savez ce que c'est ? Seul un étudiant a su nous répondre. Il s'agit du Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Santé. Nous avons constaté ici un problème de vocable dû à la complexité des sigles administratifs, qui raccourcis à l'extrême, ne veulent plus dire grand-chose. Or si nous leur disons « Médecine préventive », tous savent dire quelque chose à son sujet.

Pour combler leur manque d'information, ils s'adressent en majorité à leurs parents ou leur médecin mais aussi à leur mutuelle ou sur internet. Cependant, 14% d'entre eux ne savent pas à qui s'adresser, bien que nous ayons parlé précédemment du SIUMPS. Cela montre bien que cet organe est méconnu et flou même dans ses fonctions. Il faut savoir que ce n'est pas seulement un espace de soins mais comme son nom l'indique, mais également un lieu de prévention et d'information.

### ...que proposent-ils ?...

Les avis sont partagés entre ceux qui veulent ces informations dès leur arrivée à l'université et ceux qui veulent y avoir accès seulement quand ils ont un problème, une question. D'après eux, les moyens qui leur semblent les plus efficaces pour obtenir des informations sur ce sujet seraient : un site internet sous forme de forum pour la rapidité, les professionnels de santé, des permanences d'information ou encore des brochures. L'idée de la rencontre avec l'infirmière pourrait ne pas être efficace, selon les étudiants interrogés, dans la mesure où celle-ci serait facultative. Faudrait-il que cela soit obligatoire ? C'est en tout cas ce que pense une des étudiantes rencontrées. Cependant, d'après nous, il ne faut pas que l'information devienne une contrainte mais bien qu'elle soit une alliée.

En ce qui concerne un support papier, ils souhaitent un contenu simple, qui attire l'œil et qui contiennent des informations sur le fonctionnement de la sécurité sociale, des mutuelles et tout ce à quoi ils ont droit.

## **Conclusion**

*...et nous, quel enseignement pouvons-nous en retirer ?*

Les étudiants ayant tous un comportement différent, que ce soit face à leur santé ou face à la proposition d'un support de communication, nous pensons qu'il est nécessaire de diversifier les supports de communication pour que chacun y trouve son compte et ne pas se limiter, comme nous l'envisagions au départ, à une simple brochure explicative. En clair, il faut une information efficace, utile et variée allant à la rencontre des étudiants...et non l'inverse. Dans ce but précis, nous avons dans un premier temps proposé au SIUMPS une brochure destinée à être distribuée à la rentrée par ses soins. Un de nos objectifs a donc été atteint : multiplier les sources d'information à travers cette brochure mais aussi la rencontre avec des professionnels de santé sur le campus.

## **Webographie**

---

- Site de l'Université Victor Segalen - Bordeaux II  
[www.u-bordeaux2.fr/1119517011550/0/fiche\\_article/](http://www.u-bordeaux2.fr/1119517011550/0/fiche_article/)
- Site de l'Université Victor Segalen - Bordeaux II  
[www.u-bordeaux2.fr/1258123929689/0/fiche\\_article/](http://www.u-bordeaux2.fr/1258123929689/0/fiche_article/)
- Site du SIUMPS en construction : pas d'URL communiqué pour le moment

## Le SIUMPS

PHOTO

C'est le Service Inter Universitaire de Médecine Préventive et de Santé. Il se situe à côté du R.U. 2, à l'arrêt de tram Doyen Brus.

Tu y trouveras des médecins généralistes et des soins infirmiers, mais aussi des consultations de gynécologie, de diététique, nutrition, psychologues, tabacologie, et bien d'autres.

Tu n'auras aucun frais à avancer tant que tu bénéficies de la Sécurité Sociale.

Des équipes d'Etudiants-Relais-Santé, intégrées au SIUMPS, mènent des actions de prévention sur le campus : n'hésite pas à partir à leur rencontre !

## L'Infirmierie

Elle se situe entre le bâtiment de l'administration et le bâtiment K. Elle est ouverte à plein temps.

PHOTO

Pour plus d'information,  
Contactez le SIUMPS :

Ouvert du lundi au vendredi  
13, av. Pey-Berland - 33600 Pessac  
Tél. : 33 (0)5 56 04 06 06

Conception graphique : UMR CIDMPT pour UMRV - Conception / Réalisation : Carole BOFF - Agence CAMBIS

PANSEZ VOS DROITS

Avec  
Le SIUMPS  
Médecine Préventive

Des Universités  
De Bordeaux

Tes parents ne sont plus étudiants...

Certains points peuvent leur échapper. Pourtant, être étudiant renferme bien des avantages.

Les réponses à tes principales questions sur tes droits à la santé étudiante :

En seulement  
5 points !

## La Sécurité Sociale



### Pourquoi faire ?

C'est obligatoire : les étudiants doivent être affiliés à Sécurité Sociale (assurée par la LMDE ou VITTAVI).

Si tu as moins de 20 ans tout au long de l'année universitaire, jusqu'au 30 septembre de l'année suivante, tu es couvert(e) par tes parents.

De 20 à 28 ans, tu dois choisir un organisme de Sécurité Sociale, au moment de ton inscription. La cotisation coûte annuellement environ 200 € ; si tu bénéficies des bourses, tu es dispensé(e) de ces frais.

Il existe également des régimes spéciaux, en fonction de la situation professionnelle de tes parents : renseigne toi auprès de la CPAM (caisse primaire d'assurance maladie [www.cnam.fr](http://www.cnam.fr)) : tu pourrais peut-être être couvert(e) par tes parents même après 20 ans !

La Sécurité Sociale prend en charge 70% des frais de santé. Pour avoir un remboursement jusqu'à 100%, tu peux souscrire à une complémentaire santé (mutuelle) : ce n'est pas obligatoire, mais très utile pour être remboursé le mieux possible !

*Pigrama de rappel :*

Afin d'être pleinement remboursé(e), n'oublie pas de déclarer ton médecin traitant !

## La Complémentaire Santé Ou Mutuelle

Tu peux souscrire à la mutuelle de la compagnie d'assurance de ton choix.

À toi de choisir quelle formule te conviendra le mieux, compte tenu de tes besoins et de ta situation (remboursement de lunettes, frais dentaires, etc.) !

Tu peux payer en une fois ou mensuellement : les tarifs vont généralement de 7 € à 30 € / mois.

## La CMU

et l'Aide Complémentaire de Santé

Elles accompagnent les personnes aux ressources faibles, en fonction de leur situation. N'hésite pas à te renseigner auprès de la CPAM en cas de besoin !

*Pigrama de rappel :*

Les mutuelles étudiantes LMDE et VITTAVI sont à la fois Centres de Sécurité Sociale et Complémentaires Santé.